



# **Prévention des risques majeurs à Tulle**

# **Les bons gestes**

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs –



## Qu'est ce que le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ?

C'est un outil de communication destiné à vous informer sur les risques majeurs présents sur la commune de Tulle et les consignes de sécurité à suivre en cas d'évènements graves. Ce document recense les actions et les mesures engagées par les pouvoirs publics et la municipalité.

### Pourquoi un tel document ?

« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent »

***Selon l'article L125-2 du Code de l'Environnement***



Assurer la sécurité des habitants de Tulle, voilà une préoccupation majeure de la municipalité.

La rédaction de ce Document Communal d'Informations sur les Risques Majeurs (DICRIM) vient nous sensibiliser aux risques naturels encourus dans notre ville.

Cet outil d'information apporte à notre connaissance les mesures de sauvegarde que nous pourrions être amenés à prendre pour nous protéger.

Les risques majeurs sur le territoire de Tulle existent : inondation, mouvement de terrain, risque industriel ... L'action préventive et pédagogique de la Ville de Tulle, à travers ce DICRIM vient compléter l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde qui a pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'évènements.

Les élus et les services de la Ville de Tulle restent à votre entière disposition pour tout questionnement ou demande d'informations complémentaires de votre part.

Développer la culture du risque, c'est acquérir de bons réflexes, c'est aussi être acteur de sa propre protection et participer à celle des autres.

Laurent MELIN

Maire de Tulle

## Qu'est- ce qu'un risque majeur ?

Le risque est défini par la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle ou résultant de l'action humaine (aléa) s'applique à une zone où se concentrent des enjeux humains, matériels ou environnementaux.

Au plan national, les différents types de risques majeurs auxquels l'homme peut être exposé sont regroupés en deux grandes familles :

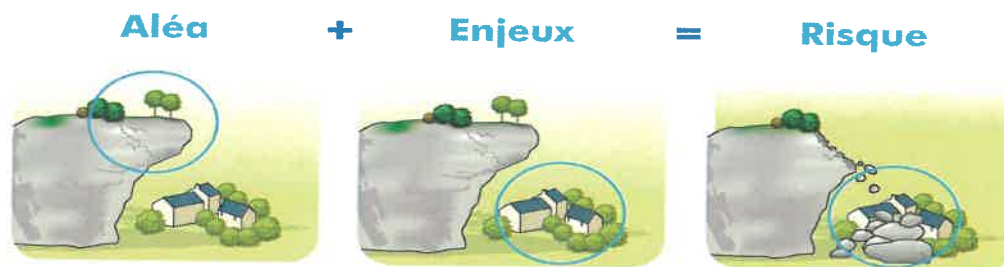
### • les risques naturels :

- inondation (ruissellements, crues...)
- mouvement de terrain (effondrements de falaise, cavités souterraines...)
- tempête, cyclone, avalanche, feu de forêt
- séisme, éruption volcanique
- météorologique

### • les risques technologiques :

- industriel, biologique, chimique, nucléaire, pétrolier
- rupture de barrage
- transport de matières dangereuses

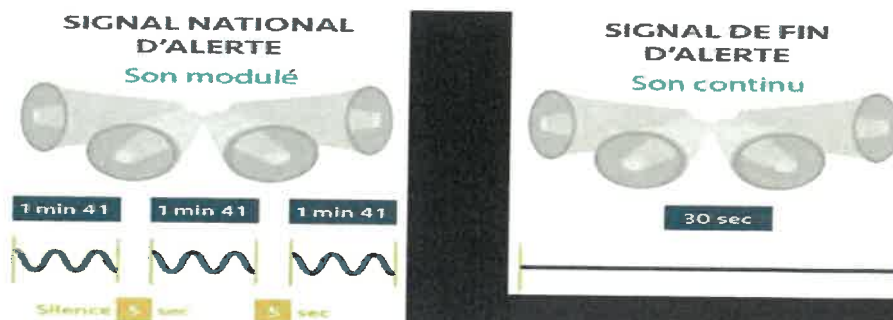
D'une manière générale, le risque majeur peut entraîner des dégâts matériels, des impacts sur l'environnement induisant une charge financière importante et/ou de nombreuses victimes.



**Aléa** : évènement naturel ou technologique potentiellement dangereux

**Enjeux** : personnes, biens, environnement pouvant être affectés par l'aléa

## L'alerte - En cas d'évènement grave -



## Qui fait quoi ?

**Le Préfet**, prévenu par le Maire, en fonction de l'évènement met en place une cellule de crise à l'échelon départemental ou supérieur.

**Le Maire** alerte la population, informe et coordonne les services compétents après la mise en place de la cellule de crise prévue au Plan Communal de Sauvegarde

**La cellule de crise** met en place les moyens techniques, logistiques et d'information.

**Les services de secours** luttent contre le sinistre et protègent les personnes, les biens et l'environnement.

**Le citoyen** se met à l'abri ou est évacué, ne va pas chercher les enfants à l'école et n'encombre pas les lignes téléphoniques.

**Les responsables d'établissements scolaires** déclenchent leurs Plan Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) qui permet d'assurer la sécurité des élèves et des personnes en attendant l'arrivée des secours.

**L'ensemble des acteurs concernés par la crise** : services techniques de la commune, de l'Etat, de secours, du maintien de l'ordre, d'entretien des réseaux et les bénévoles, est déployé pour gérer la crise et ses conséquences.

**Les établissements industriels**, s'il y a lieu, mettent en œuvre leur Plan Opération Interne (POI) et leur Plan Particulier d'Intervention pour protéger leur personnel, leur outil de travail et les riverains.

## Le Plan Communal de Sauvegarde

Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, élaboré par le maire, détermine en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes. Il fixe à l'échelon communal l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes. Il recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre, par la commune, des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le PCS est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention arrêté. **La mise en œuvre du PCS relève de chaque maire sur le territoire de sa commune et doit être en cohérence avec les plans de secours départementaux établis par le préfet.**





# Le risque inondation

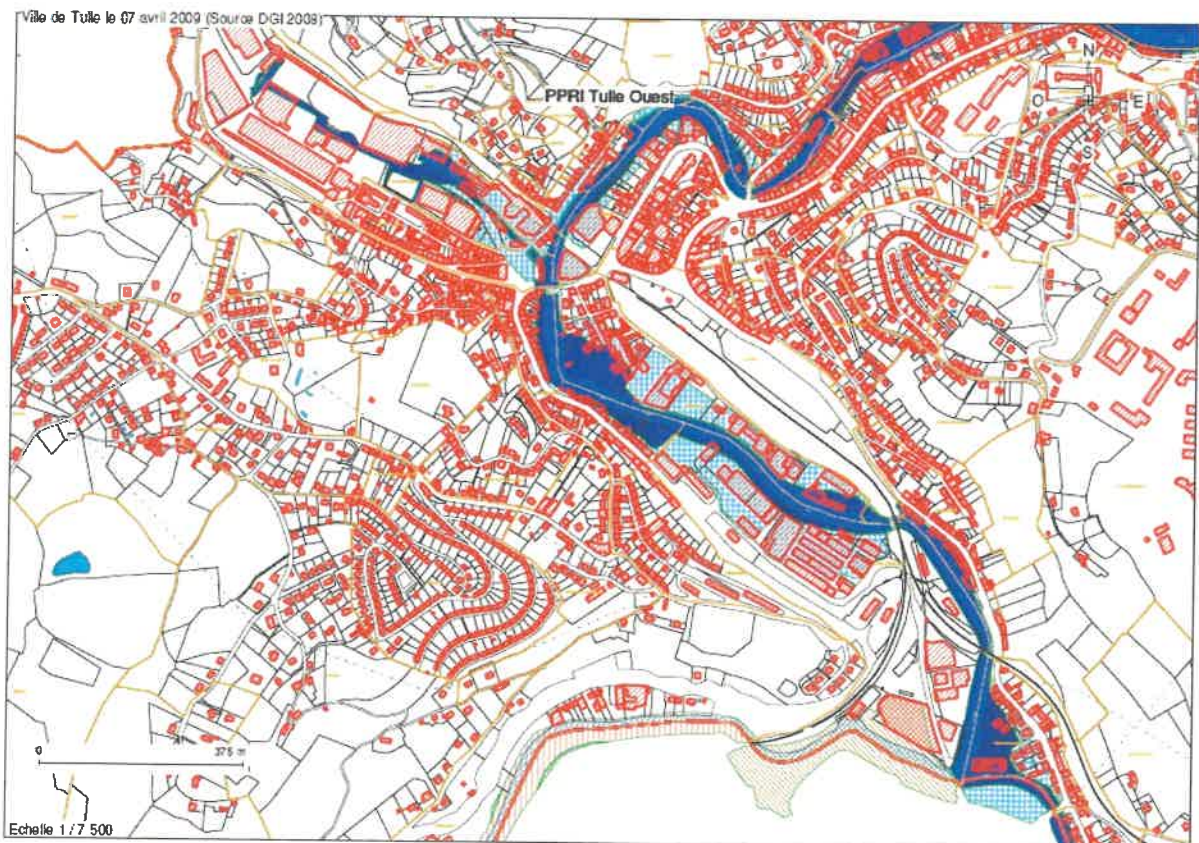
## Définition du risque :

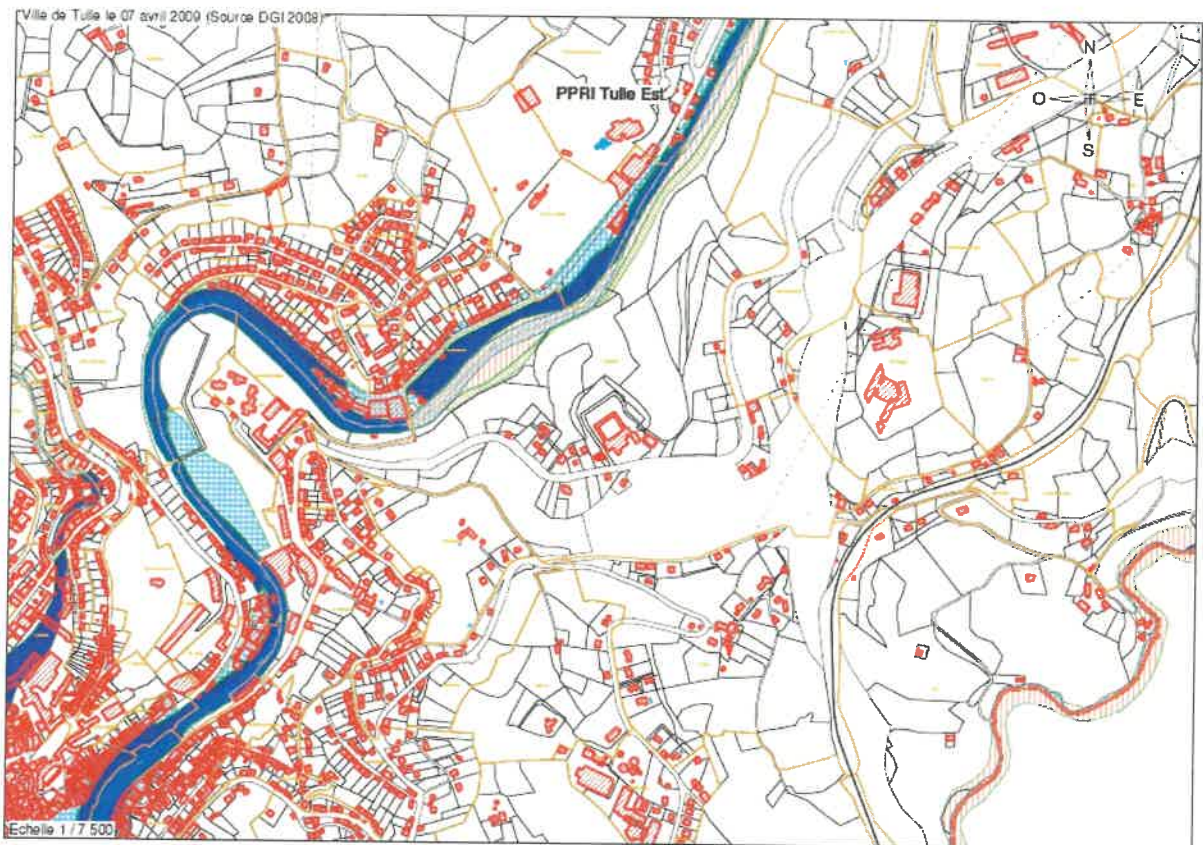
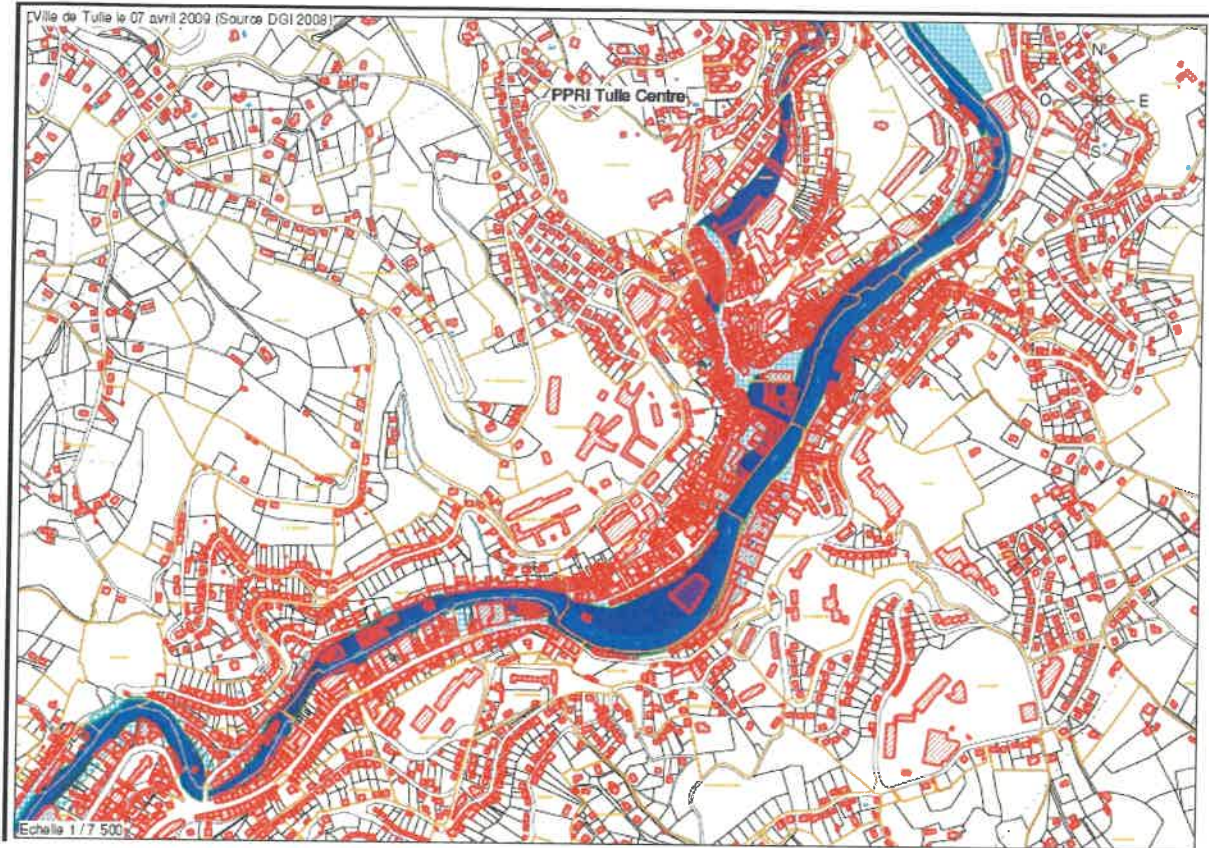
Une **inondation** est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, provoquée principalement par des pluies importantes, durables ou exceptionnelles lors de phénomènes orageux. Elle peut se traduire par :

- les ruissellements en vallée sèche et sur les pentes
- le débordement d'un cours d'eau (inondation de plaine)
- la remontée d'une nappe phréatique
- la stagnation des eaux pluviales
- l'accumulation de points bas et le débordement des réseaux d'assainissement

La Corrèze traverse la Ville de Tulle d'est en Ouest, elle est à l'origine avec la Solane, un de ses affluents, de nombreuses inondations,

Un PPRI a été conçu pour prévenir ce risque et définir les zones susceptibles d'être inondées.





## CONSIGNES DE SECURITE : ce que vous devez faire en cas d'inondation

### ALERTE :

Vous serez informé de l'évolution de la situation par l'équipe municipale (dispositif du réseau national d'alerte, dispositif de sonorisation situé en centre-ville, l'intervention des médias locaux aura été demandée, une conférence de presse aura été organisée, le site internet de la Ville sera régulièrement alimenté, dispositif de sonorisation sur le véhicule de la Ville, Mégaphones, porte à porte,...)

FICHE RÉFLEXE POUR LE RISQUE INONDATION	
<b>AVANT LA CRISE</b>	S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance, le niveau des plus hautes eaux, les lieux refuges.
<b>PENDANT LA CRISE</b>	<p><b>Se tenir informé de l'évolution de la situation (radio, mairie) et prévoir les gestes essentiels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fermer portes et fenêtres ;</li> <li>Couper le gaz et l'électricité ;</li> <li>Monter dans les étages ;</li> <li>Prévoir une réserve d'eau potable ;</li> <li>Éviter de rester bloqué (<i>quitter les lieux dès que l'ordre en est donné</i>) ;</li> <li>Déplacer hors d'atteinte de l'eau les objets de valeur et les produits polluants ;</li> <li>Ne pas aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux ;</li> <li>Ne pas téléphoner : libérer les lignes pour les secours.</li> </ul>
<b>APRÈS LA CRISE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aérer et désinfecter les pièces ;</li> <li>Chauffer dès que possible et ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche ;</li> <li>S'assurer que l'eau du robinet est potable (mairie) ;</li> <li>Faire l'inventaire des dommages.</li> </ul>

<b>A RETENIR</b>				<b>EN CAS D'INONDATION BRUTALE</b>	
	Fermez la porte, les aérations	Coupez l'électricité et le gaz	Montez à pied dans les étages		Fuyez immédiatement
					
	Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre	N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux	Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours		Gagnez un point en hauteur

**N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au-devant du danger**



## *Le risque Radon*

### **Définition du risque :**

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle, présent dans la croûte terrestre (particulièrement dans les sols granitiques). Il est inodore et incolore et se diffuse dans l'air, à très faible concentration.

Il est la première source d'exposition de l'homme aux rayonnements ionisants d'origine naturelle. Depuis 1987, le Centre international de recherche sur le cancer de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a reconnu le radon comme cancérigène pulmonaire certain pour l'homme.

En France, il est la deuxième cause de cancer du poumon derrière le tabac.

Le radon se mélange rapidement dans l'air extérieur et sa concentration moyenne reste généralement faible (inférieure à une dizaine de becquerels). En l'état, il ne représente pas une source de danger. Dans les lieux confinés (habitations, etc.), il peut atteindre des concentrations élevées (plusieurs milliers de Bq/m<sup>3</sup>) et engendrer alors, un risque pour la santé.

Le radon s'échappe du sol en fonction de la pression atmosphérique. C'est en hiver que la teneur en radon est la plus importante, mais aussi que les habitations sont les plus confinées, c'est donc à cette période que le risque est le plus élevé. Le radon présent à l'intérieur des bâtiments provient essentiellement du sol. Les parties du bâtiment directement en contact avec le sol (vide sanitaire, cave, plancher au rez-de-chaussée, etc.) facilitent son infiltration et sa propagation dans toute l'habitation.

L'infiltration du radon est alors favorisée par les fissures et les défauts d'étanchéité entre le sol et le bâti, les matériaux utilisés pour la construction et le réseau d'eau.

La concentration en radon dépend de deux facteurs :

- les caractéristiques du sol
- la ventilation du bâtiment

La Ville de Tulle est située dans une zone à potentiel radon de catégorie 2, c'est-à-dire qu'elle est localisée sur des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont faibles mais présentant des spécificités favorisant le transfert du radon vers les bâtiments.

### Empêcher l'entrée du radon

- S'assurer de l'étanchéité à l'air et à l'eau entre le sous-sol et les murs
- Obstruer les passages autour des gaines et des fissures du plancher et des murs
- S'assurer que le bâtiment possède un système d'aération assurant un renouvellement de l'air efficace
- Mettre en surpression l'espace intérieur ou en dépression le sol sous-jacent
- Réaliser un diagnostic technique du bâtiment si les seuils sont supérieurs à 1 000Bq/m<sub>3</sub>

### Evacuer le radon présent

- Traiter le soubassement du bâtiment en le ventilant
- Faire fonctionner régulièrement le système d'aération du bâtiment
- Si possible, privilégier un système de chauffage électrique ou au gaz plutôt qu'un chauffage au bois



## Le risque mouvement de terrain

### Définition du risque :

Un **mouvement de terrain** est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme. Il peut se traduire par :



- des glissements de terrain sur des versants instables
- des écroulements en masse et chutes de pierres et de blocs

La prévision des mouvements de terrain est très difficile. La Ville de Tulle est concernée par le risque mouvement de terrain compte tenu du relief de la Ville et de la structure du sol.

### CONSIGNES DE SECURITE : ce que vous devez faire en cas de mouvement de terrain

#### ALERTE :

Vous serez informé de l'évolution de la situation par l'équipe municipale (dispositif du réseau national d'alerte, dispositif de sonorisation situé en centre-ville, l'intervention des médias locaux aura été demandée, une conférence de presse aura été organisée, le site internet de la Ville sera régulièrement alimenté, dispositif de sonorisation sur le véhicule de la Ville, Mégaphones, porte à porte,...)

FICHE RÉFLEXE POUR LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN		
<b>AVANT LA CRISE</b>	S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde ; Ne jamais s'aventurer dans une carrière souterraine abandonnée.	
<b>PENDANT LA CRISE</b>	Fuir latéralement ; Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches ; Ne pas revenir sur ses pas ; Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.	
<b>APRÈS LA CRISE</b>	Informez les autorités ; Évaluer les dégâts et les dangers ; Se mettre à la disposition des secours.	
<b>À RETENIR</b>	 Fuyez immédiatement	 Gagnez en hauteur



## Le risque industriel

### Définition du risque :

Un **risque industriel** majeur est lié à un événement accidentel mettant en jeu des produits ou des procédés dangereux employés au sein d'un site industriel. Dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter, l'industriel doit fournir aux services de l'État une étude de dangers. Cette étude doit reprendre les scénarios d'accidents et en décrire les effets selon trois catégories : les effets de surpression, les effets thermiques et les effets toxiques.

### CONSIGNES SPÉCIFIQUES « RISQUES TECHNOLOGIQUES »

**A** **S'informer sur l'existence ou non d'un risque** (car chaque citoyen a le droit, mais aussi le devoir de s'informer). **Bien connaître le signal d'alerte** pour le reconnaître le jour de crise, ainsi que les consignes le concernant (**plaquette d'informations des exploitants**) Avoir le matériel nécessaire au confinement (adhésif...)

**P** Si vous êtes témoin d'un accident, **donner l'alerte** en précisant si possible le lieu, la nature du sinistre (fuite, explosion...), le nombre approximatif de victimes et en cas de transport, le code produit et le code danger (chiffres dans des rectangles oranges).  
**E** **Evacuer ou se confiner** selon la nature du risque et les consignes des services de secours **Se confiner (sirènes PPI, risques toxiques)** : arrêter la ventilation, fermer les fenêtres **Couper** le gaz et l'électricité **Ecouter la radio** pour connaître les consignes à suivre **N'aller pas chercher vos enfants à l'école** **Ne pas** téléphoner et ne pas fumer **Se laver** en cas d'irritation et si possible se changer **Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation**

**A** **Suivre les consignes des autorités** concernant la consommation d'eau et d'aliments issus de zones contaminées  
**P**  
**R** **Attendre la fin du signal de fin d'alerte**  
**E** **Aérer** le local utilisé pour la mise à l'abri  
**S**

### A RETENIR





## Le risque Transport de Matières Dangereuses (TMD)

### Définition du risque :

Les risques associés au **transport de matières dangereuses** (TMD) résultent des possibilités de réactions physiques et/ou chimiques des matières transportées en cas de perte de confinement ou de dégradation de l'enveloppe les contenant (citernes, conteneurs, canalisations, colis...). Ces matières dangereuses peuvent être inflammables, explosives, corrosives ou radioactives.

### CONSIGNES DE SÉCURITÉ

#### Ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement

**Si vous êtes témoin d'un accident** pour éviter un « sur-accident » :

- Baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée
- Faire éloigner les personnes situées à proximité
- Ne pas fumer

**Donner l'alerte** (pompiers : 18 et 112 / police : 17) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, la nature du sinistre, le numéro du produit, le code de danger : ces produits dangereux sont signalés par un étiquetage sur les véhicules (2 plaques orange à l'arrière des véhicules) afin de permettre une identification rapide et une intervention mieux ciblée des services de sécurité,

#### S'il y a des victimes :

- Ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie
- S'éloigner
- Suivre les consignes de confinement énoncées ci-dessous

#### En cas de fuite de produit :

- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit
- Quitter la zone de l'accident
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner



## Le confinement :

S'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche. Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule.	Pour éviter de respirer des produits toxiques.
Ecouter la radio (France – Inter ou les radios locales) et attendre les consignes des autorités	Pour connaître les consignes à suivre
Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées, ...) arrêter la ventilation.	Pour empêcher les produits toxiques de rentrer dans votre abri.
S'éloigner des portes et des fenêtres	Pour se protéger d'une explosion extérieure.
Ne pas fumer : ni flamme, ni étincelle.	Risque d'explosion.
Ne pas aller sur les lieux de l'accident.	Vous iriez au- devant du danger.
Vous laver en cas d'irritation et si possible vous changer.	Si vous pensez avoir été en contact avec un produit toxique
Ne pas aller chercher vos enfants à l'école.	Pour ne pas les exposer (Les enseignants s'occupent d'eux).
Ne pas téléphoner.	Libérer les lignes pour les secours.
Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour	

### LE TRANSPORT ROUTIER DE MATIERES DANGEREUSES

**SI VOUS ETES TEMOIN D'UN ACCIDENT**

Code danger  
N° produit

- ne pas vous exposer au produit (nuage de gaz, liquide, fumée ...)
- éloigner les personnes à proximité, éloignez-vous et mettez-vous à l'abri
- donner l'alerte aux services d'urgence **18 ou 112** en indiquant la commune et l'adresse exacte
- si possible et sans prendre de risque, décrire la plaque orange (chiffres) et les symboles.

Symboles de Danger

Codes danger & N° produit

Codes danger & N° produit

PROJET TITRE DE LA CDDO HAUTE-NORMandie

### PRINCIPAUX SYMBOLES DE DANGER

MATIERE EXPLOSIVE

MATIERE RADIOACTIVE

EMANATION DE GAZ INFLAMMABLE AU CONTACT DE L'EAU

MATIERE DU GAZ COMBURANT

MATIERE DU GAZ TOXIQUE

GAZ OU LIQUIDE INFLAMMABLE

GAZ SOUS PRESSION

MATIERE SOLIDE INFLAMMABLE

MATIERE CORROSIVE



# Le risque climatique



L'aléa météorologique présente différents visages, dont certains peuvent se conjuguer. Ces phénomènes et notamment les tempêtes affectant nos régions tempérées peuvent être à l'origine de pertes importantes en biens mais aussi en vies humaines. En effet, aux vents pouvant dépasser 200 km/h en rafales, peuvent s'ajouter notamment des pluies importantes, facteurs de risques pour l'homme et ses activités.

Le département de la Corrèze et la Ville de Tulle ont été touchés par différentes tempêtes, notamment celle de 1999 qui a fait de nombreux dégâts.

## RISQUE DE TEMPÊTE

Ce risque concerne l'ensemble du territoire communal. Le danger réside dans la présence de cheminées, de ruelles parfois étroites, d'infrastructures métalliques légères (tels les hangars, les abris divers...) et des réseaux aériens (électricité, téléphone...).



**Vents violents**

On parle de tempête pour des vents moyens supérieurs à 89 km/h (degré 10 de l'échelle de Beaufort qui en compte 12).

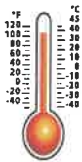
## Précipitations importantes

Les pluies ou la grêle accompagnant ces perturbations peuvent provoquer des dégâts importants (inondations, glissements de terrain, coulées de boue...).

## MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- Informations des habitants en cas d'alerte météo.
- La solidarité entre voisins est le premier maillon de la chaîne de secours.

<b>Ce que vous devez faire pour vous protéger Pendant :</b>	<b>Après :</b>
<ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Rester dans un bâtiment en dur pendant le phénomène.</li><li><input type="checkbox"/> Se mettre à l'écoute des radios locales.</li><li><input type="checkbox"/> Limiter au strict indispensable les déplacements.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Faciliter le travail des sauveteurs.</li><li><input type="checkbox"/> Ne pas entreprendre de déplacements routiers sans avoir pris toutes les mesures de sécurité.</li><li><input type="checkbox"/> Prendre contact avec les voisins et s'organiser.</li><li><input type="checkbox"/> Signaler aux autorités tout encombrement ou obstacle sur les axes routiers (arbre, coulées de boues, inondations)</li></ul>



## RISQUE canicule

### Définition du risque :

La canicule se définit comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée. Les personnes fragiles et les personnes exposées à la chaleur sont particulièrement en danger.

Les personnes à risque sont :

- Les personnes âgées de plus de 68 ans.
- Les nourrissons et les enfants, notamment les enfants de moins de 4 ans.
- Les travailleurs manuels, travaillant notamment à l'extérieur (BTP, maçons, etc.).

### Manifestation du risque :

La canicule d'août 2003 a entraîné une surmortalité de la population. Depuis, un dispositif national canicule est mis en place chaque année dans l'objectif de prévenir et lutter contre les conséquences sanitaires des fortes chaleurs.

Le Plan National Canicule (PNC) se structure en 4 niveaux de gestion :

**Le niveau 1** - veille saisonnière (Carte de vigilance verte). Il est activé chaque année du 1er juin au 15 septembre. Il comporte notamment la mise en œuvre d'un dispositif d'information préventive. Le numéro vert du ministère de la santé : 0 800 06 66 66 est activé le 21 juin, jour de l'été, sauf prévisions saisonnières nécessitant une ouverture préalable.

**Le niveau 2** - avertissement chaleur (Carte de vigilance jaune). Si la situation le justifie, il permet la mise en œuvre de mesures graduées et la préparation à une montée en charge des mesures de gestion par les Agences Régionales de Santé.

**Le niveau 3** - alerte canicule (Carte de vigilance orange). Il est déclenché par les préfets de départements et correspond à la mobilisation des acteurs concernés et à la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées à la prise en charge, notamment des personnes à risque.

**Le niveau 4** - mobilisation maximale (Carte de vigilance rouge). Il est déclenché au niveau national par le Premier Ministre, sur avis du Ministre chargé de la santé et du Ministre chargé de l'intérieur, en cas de canicule intense et étendue sur une large partie du territoire, associée à des phénomènes dépassant le champ sanitaire.

Compte tenu de la moyenne d'âge élevée de la population Tulliste, la Ville de Tulle sera plus particulièrement touchée en cas de canicule. Un plan canicule existe.

## **Protégez-vous de la chaleur**

- Évitez sorties et activités physiques (sport, jardinage, bricolage...) aux heures les plus chaudes (entre 12h et 16h).
- Si vous sortez, restez à l'ombre. Portez un chapeau, des vêtements légers et amples, de couleur claire.
- Fermez les volets / rideaux des façades exposés au soleil et maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure.
- Ouvrez les la nuit, en provoquant des courants d'air.
- Donnez de vos nouvelles à vos proches ou à la mairie.

## **Rafrâchissez-vous**

- Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais (pièces fraîche, supermarchés, cinémas, musées...)
- Mouillez- vous le corps plusieurs fois par jour (douche, brumisateur, gant de toilette ou vêtements humides).

## **Buvez et continuez à manger**

- Buvez fréquemment et abondamment même sans soif.
- Ne consommez pas d'alcool.
- Mangez comme d'habitude, de préférence des fruits et des légumes.

## **Demandez conseil à votre médecin ou votre pharmacien**

- Surtout si vous prenez des médicaments, ou si vous ressentez des symptômes inhabituels.

## **N'hésitez pas à aider et à vous faire aider**

- Demandez de l'aide à un proche si vous vous sentez mal.
- Informez-vous de l'état de santé des personnes isolées de votre entourage et aidez-les à manger et à boire.

## **Si une personne est victime d'un coup de chaleur appelez immédiatement les secours en composant le 15 ou le 112 de votre mobile.**

- Mettez la personne dans un endroit frais, faites la boire, enlevez ses vêtements, aspergez-la d'eau fraîche ou mettez-lui des linges humides et faites des courants d'air.



# En période de fortes chaleurs ou de canicule

## Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

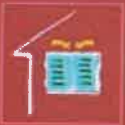
Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).



Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.



## Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.



Je ne reste pas en plein soleil.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je ne consomme pas d'alcool.



Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.



Je prends des nouvelles de mon entourage.



En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)  
[www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes](http://www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes)  
[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)





## RISQUE DE VAGUE DE FROID

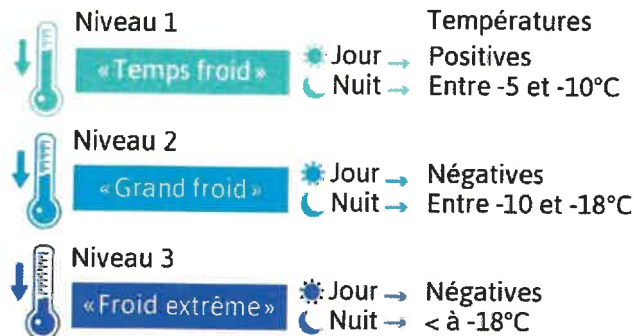
Ce risque prend en compte le danger supplémentaire lié au grand froid pour les personnes vivant dans la rue. Un plan national existe là aussi pour ce risque.

### HIVER

### LE PLAN GRAND FROID

Déclenché au niveau départemental par les préfetures

#### 3 niveaux



#### Objectifs



#### Les mesures



Sources : ministère de la Santé, préfetures.

VISACTU

## Les consignes

### À la maison

- Veillez au bon fonctionnement des systèmes de chauffage et de ventilation dans les espaces habités pour éviter tout risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO).
- Écoutez la radio (prévoir une alimentation par piles en cas de coupure de courant).

### Pour votre sécurité

- Ne montez, en aucun cas, sur un toit pour le dégager de la neige.
- Ne vous approchez pas des lignes téléphoniques et électriques, elles peuvent céder sous le poids de la neige.

### Pour votre santé

- Évitez l'exposition prolongée au froid et au vent et les sorties aux heures les plus froides.
- Veillez à un habillement adéquat (plusieurs couches, imperméables au vent et à la pluie, couvrant tête et mains).

## Si vous devez absolument vous déplacer

- Renseignez-vous sur les conditions de circulation.
- Signalez votre départ et la destination à des proches.
- Munissez-vous d'équipements spéciaux et de matériel en cas d'immobilisation prolongée (pelles, cordes, couvertures...)
- Ne vous engagez pas sur un itinéraire enneigé ou verglacé.
- Roulez doucement et gardez de bonnes distances de sécurité.
- Si vous êtes bloqués dans votre véhicule, stationnez sur le bas-côté. Éteignez votre moteur, appelez les secours et attendez.

Soyez vigilant et signalez aux services de secours une personne sans domicile ou en difficulté.

# Les conseils en cas de grand froid

### Pour sortir dehors

- **Bien manger** car le froid demande au corps des efforts supplémentaires 
- **Eviter de sortir les bébés** même bien protégés 
- **Mettre plusieurs couches de vêtements** plus un coupe-vent imperméable 
- **Couvrir les parties du corps qui perdent de la chaleur** : tête, main, cou et pieds 
- **Couvrir le nez et la bouche** pour respirer de l'air moins froid 
- **Eviter les efforts physiques** surtout pour les personnes ayant des problèmes cardio-vasculaires 

### En voiture

- **Bien se renseigner sur la météo et l'état des routes**
- Pour un long trajet, prévoir des **couvertures**, une **trousse de secours**, un **téléphone portable chargé** et une **boisson chaude**

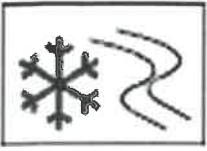
### Intoxications au monoxyde de carbone

Chaque année, **1500 personnes meurent** intoxiquées par ce gaz indolore.

**Pour diminuer les risques :**

- Ne pas utiliser de **groupes électrogènes** dans des **pièces fermées et non ventilées** 
- Ne pas brancher de **chauffage d'appoint à combustion en continu** 
- **Aérer au moins cinq minutes tous les jours** 





## NEIGE et VERGLAS

### CONSEQUENCES POSSIBLES :





- De très importantes chutes de neige ou du verglas sont attendus, susceptibles d'affecter gravement les activités humaines et la vie économique ;
- Les conditions de circulation risquent de devenir rapidement impraticables sur l'ensemble du réseau ;
- De très importants dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone pendant plusieurs jours ;
- De très importantes perturbations sont à craindre concernant les transports aériens et ferroviaires.

### CONSEILS DE COMPORTEMENT :

- Dans la mesure du possible :
  - restez chez vous ;
  - N'entreprenez aucun déplacement autres que ceux absolument indispensables ;
  - Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales ;
- En cas d'obligation de déplacement :
  - Signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches ;
  - Munissez -vous d'équipements spéciaux ;
  - Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation ;
  - Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule ;
  - Ne quittez celui-ci sous aucun prétexte autre que sur sollicitation des sauveteurs ;
- Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :
  - Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux;
  - Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol ;
  - Protégez vos canalisations d'eau contre le gel ;
  - Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable ;
  - Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

Une carte de France est diffusée deux fois par jour. Elle est consultable et disponible dans les médias habituels : journaux, radios, TV et auprès de Météo France.

Le niveau de vigilance vis-à-vis des conditions météorologiques à venir est présenté sous une échelle de 4 couleurs et qui figurent en légende sur la carte :

-  **Niveau 1 (Vert) → Risque faible** Pas de vigilance particulière.
-  **Niveau 2 (Jaune) → Risque moyen** - Situation normale pour la saison (exemples : neige en hiver, orages en été). Soyez toutefois attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique. Se tenir au courant de l'évolution météo.
-  **Niveau 3 (Orange) → Risque fort** - Soyez très vigilant : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.
-  **Niveau 4 (Rouge) → Risque très fort** - Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

Pour plus d'informations, répondeur de Météo-France : tél. : 32.50

---

***Dans tous les cas respecter les consignes des autorités***